

*Maître Xavier LOMBARDO*

Huissier de Justice - Commissaire Priseur

*Administrateur provisoire  
de l'étude de feu Me POTEL  
Tel: 44 10 22 - Mobile: 77 74 40  
etude.potel@gmail.com*



## **VENTE aux ENCHERES PUBLIQUE**

**A la requête du service du Domaine (TPI) et liquidations  
judiciaires des Stés PACIFIC ART VISION,  
DGS PACIFIC, BLUECHAM, THEOME,  
et FERRONNERIE 2000**

**Mercredi 14 janvier 2026  
09:30**

**chez DGS PACIFIC  
3 rue Fulton - Ducos**

**98800 Nouméa**

Visites des lots 1 à 100, vendus sur désignation sur 5 sites différents : voir conditions de visites indiquées sur la dernière ligne du chapitre "sur désignation à..."

Visites des lots 101 à 152 de 8h30 à 9h30 mercredi, jour de la vente sur le site de vente

**UN CHÈQUE DE GARANTIE SERA DEMANDÉ A L'INSCRIPTION**  
(Présentation du KBis pour les chèques de société avec carte d'identité du gérant)

***ENLEVEMENT IMPERATIF après paiement  
le jour même ou selon indications données en début de vente.***

**Vente en l'état et au comptant: chèque avec 2 pièces d'identité, espèces plafonnées à 119 300 xpf, frais compris. Décret N° 2018-284 du 18/04/18 art. D.112-3 du CMF  
Droits en sus 9,54%, TGC 6% incluse (Dél. N° 299 du 22/03/94)**

### **Sur désignation à la Fourrière (Domaine TPI)**



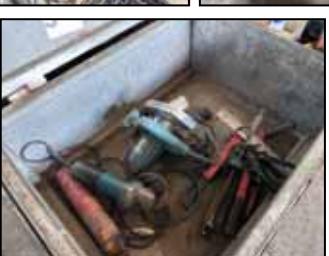
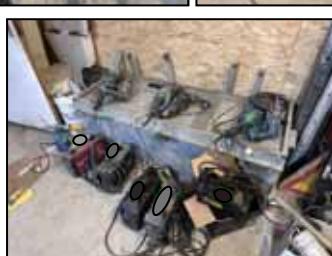
### **Sur désignation à la Vallée des Colons**



### **Sur désignation à la Vallée du Tir**



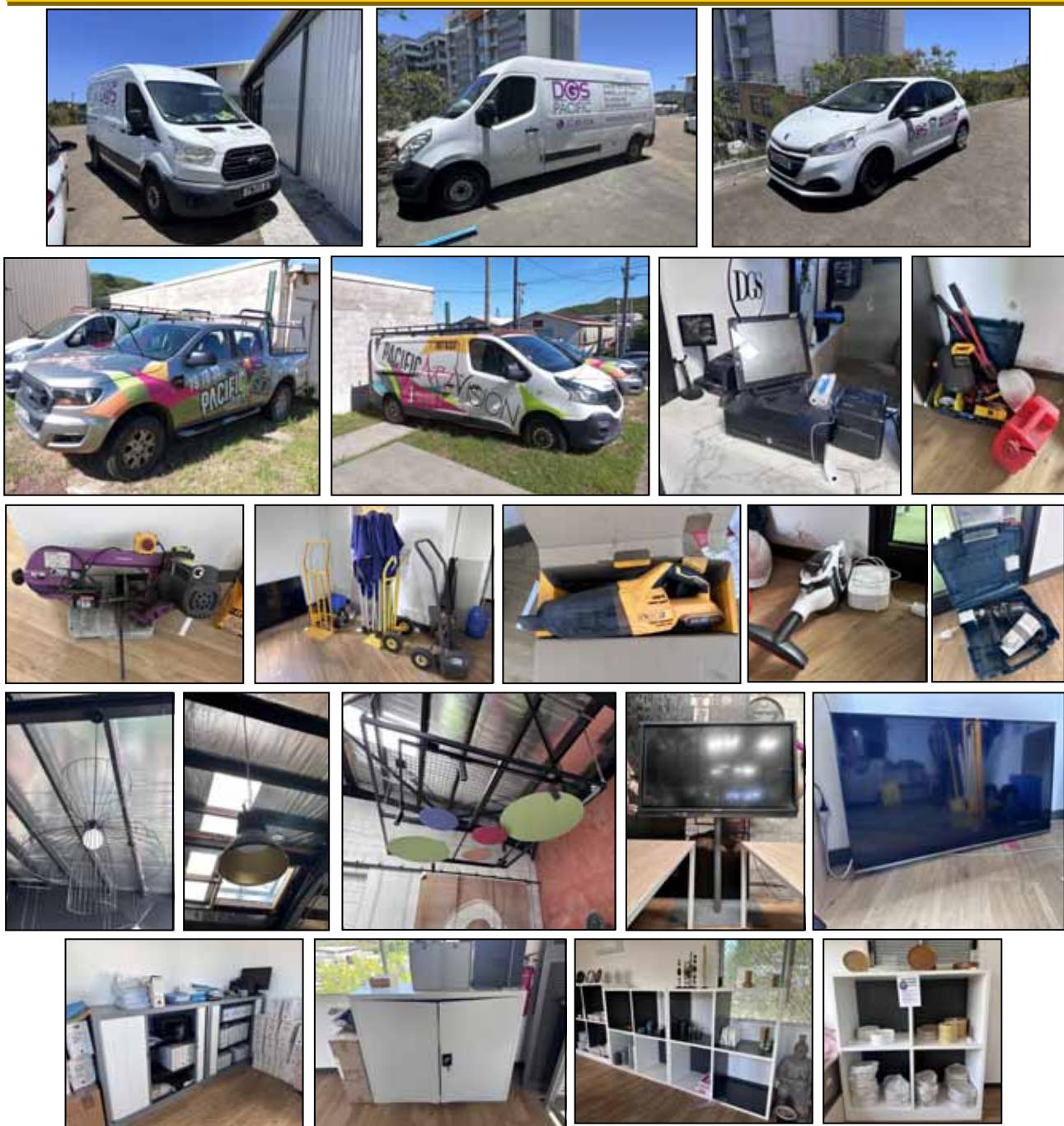
### **Sur désignation à Ducos, rue Banuelos**



## Sur désignation à Ducos , rue Einstein



## Sur le site de vente



***Sur désignation à Ducos***

Mises à Prix:

|    |   |        |
|----|---|--------|
| 1  | Lot comprenant tableau blanc, 16 bannettes pvc et petite fourniture   | 1 000  |
| 2  | Lot d'un tabouret de bar cuir marron et porte manteau design métal et pvc   | 2 000  |
| 3  | Petit combiné réfrigérateur/congélateur AKIRA   | 6 000  |
| 4  | Grand bureau d'angle mélaminé marron avec caisson 4 tiroirs, chaise visiteur et fauteuil dactylo  | 7 000  |
| 5  | Bureau droit mélaminé bois, piétement métallique avec chaise et fauteuil dactylo  | 5 000  |
| 6  | Bureau d'angle mélaminé bois, piétement métallique avec caisson 4 tiroirs, chaise visiteur et fauteuil dactylo                                  | 7 000  |
| 7  | Armoire métallique noire, 2 portes rideaux coulissants, 4 niveaux (les 4 plateaux d'étagères se trouvent dans la pièce quincaillerie)           | 12 000 |
| 8  | iMac A1224 (était posé au sol dans un coin)   | 10 000 |
| 9  | iMac A2116 avec clavier, souris et 2 téléphones GIGASET   | 30 000 |
| 10 | Lot comprenant 3 écrans d'ordinateurs ACER, téléphone fixe ALCATEL et 2 blocs de classement 4 tiroirs   | 4 000  |
| 11 | Imprimante CANON C5535  | 14 000 |
| 12 | Bureau d'angle mélaminé bois avec chaise visiteur simili cuir gris  | 5 000  |
| 13 | Lot comprenant 6 casques de chantier et quincaillerie diverse (poignées de portes métalliques, têtes de clôtures "fleur de lys" et bric à brac) | 5 000  |
| 14 | Bureau droit mélaminé bois avec caisson 4 tiroirs, chaise visiteur et fauteuil dactylo  | 6 000  |
| 15 | Lot comprenant 3 tableaux blancs (dont 2 à déposer), petit porte manteau, 3 corbeilles à papier et téléphone GIGASET                            | 2 000  |
| 16 | Armoire métallique noire, 2 portes rideaux coulissants, 4 niveaux (2 plateaux d'étagères se trouvent dans la pièce quincaillerie)               | 12 000 |
| 17 | Pointeuse TIMEVOTO  | 2 000  |
| 18 | Combiné réfrigérateur/congélateur OCEAN   | 7 000  |
| 19 | Grande malle métallique, 150 de long environ  | 4 000  |
| 20 | Poste à souder MACH TEC 160   | 8 000  |
| 21 | Poste à souder UNIMIG Viper Inverter MMA 160  | 10 000 |
| 22 | Poste à souder FARTOOLS Genius 80   | 7 000  |
| 23 | Carotteuse PROMAG avec carottes   | 38 000 |

|    |   |        |
|----|---|--------|
| 24 | Lot comprenant cônes de Lubeck, plot sur socle, harnais, filet orange et panneaux de signalisation  | 7 000  |
| 25 | Niveau de chantier STABILO LOYER  | 8 000  |
| 26 | Niveau laser rotatif TOPCON RLH 40C   | 30 000 |
| 27 | Attelage de remorque  | 2 000  |
| 28 | Lot quincaillerie : visserie et boulonnerie diverse, poignées de porte, disques à meuler, tubes de silicone, etc (le tout sur l'étagère centrale et au sol) | 14 000 |
| 29 | Lot de cavaliers et calotins pour tôles (plusieurs cartons)   | 15 000 |
| 30 | Marteau piqueur MAKITA avec têtes   | 32 000 |
| 31 | Armoire métallique bleue, une porte battante (100x200ht environ)  | 6 000  |
| 32 | Armoire métallique, une porte battante (70x150ht environ)   | 5 000  |
| 33 | Rouleau de fil pour TIG   | 3 000  |
| 34 | Coffre-fort à clé COMPLICE FICHET BAUCHE avec clé   | 29 000 |
| 35 | Chariot d'oxycoupage avec boyaux  | 9 000  |
| 36 | Lot de 2 portes avec bâti en alu blanc  | 12 000 |
| 37 | Lot comprenant palonnier, pince à poutre et palan à chaîne  | 15 000 |
| 38 | Aspirateur bidon  | 5 000  |
| 39 | Groupe électrogène FARTOOLS   | 24 000 |
| 40 | Poste à souder DECA Primus 160  | 10 000 |
| 41 | Planche métallique sur roulettes et bac contenant de la quincaillerie   | 2 000  |
| 42 | Lot de 2 rallonges électriques en 380v.   | 6 000  |
| 43 | Lot de 2 rallonges électriques en 380v.   | 6 000  |
| 44 | Découpeur plasma SAF PRO Jet 2C   | 68 000 |
| 45 | Établi métallique bas   | 7 000  |
| 46 | Lot d'outillage MAKITA : perceuse, scie sauteuse, meuleuse et scie circulaire petit outillage et harnais  | 20 000 |
| 47 | Chariot métallique, 3 niveaux   | 6 000  |
| 48 | Lot de structure métallique pour grandes longueurs (environ 3,5 et 4 m de long) et une pouvant servir d'établi (150x70x100ht environ)                       | 16 000 |
| 49 | Lot de 2 tréteaux métalliques, 130 de long environ  | 4 000  |

|    |  |         |
|----|--|---------|
| 50 | Lot de tubes pvc et grillages différents modèles (en mezzanine)  | 2 000   |
| 51 | Petit évier, paillasse à droite, 90x60 environ, posé sur structure tube carré (en mezzanine)             | 2 000   |
| 52 | Échelle 3 plans, 48 marches (en mezzanine)   | 30 000  |
| 53 | Caisse métallique, 160x100x30 environ (en mezzanine)   | 10 000  |
| 54 | Grille de bijoutier, 600 de long environ (en mezzanine)  | 30 000  |
| 55 | Armoire métallique, sur roulettes  | 13 000  |
| 56 | Poste à souder RODARC 250 Air Liquid, 380v.  | 25 000  |
| 57 | Poste à souder RODARC 250 Air Liquid, 380v.  | 25 000  |
| 58 | Poste à souder PRIMUS 330, 380v.   | 30 000  |
| 59 | Compresseur 500L, 380v avec sécheur d'air PSED66   | 110 000 |
| 60 | Cintreuse électrique RADIUS BEND   | 180 000 |
| 61 | Guillotine ACRA, 380v, 360 de long environ (moteur à réparer, déposé sur une palette à l'entrée du dock) | 200 000 |
| 62 | Presse plieuse HACO PPM-30-135, année 2001   | 900 000 |

Visites des lots 1 à 62 : mardi 13 janvier de 12h à 13h à chez  
**FERRONNERIE 2000 rue Georges CHAMPION à Ducos**

#### *Sur désignation à Ducos, rue Einstein*

*Mises à Prix:*

|    |   |        |
|----|---|--------|
| 63 | Lot de 2 fauteuils de bureau THUNDER X3 (une assise abimée, un fauteuil démonté)  | 5 000  |
| 64 | Fauteuil de bureau THUNDER X3   | 4 000  |
| 65 | Lot comprenant une desserte informatique 2 niveaux en verre violet, caisson 3 tiroirs et 2 fauteuils de bureau tissu gris (dont un démonté) | 8 000  |
| 66 | Bureau droit mélaminé bois, piétement métallique et caisson 3 tiroirs   | 6 000  |
| 67 | Bureau droit mélaminé bois, piétement métallique et caisson 3 tiroirs   | 6 000  |
| 68 | Console bois verni, 2 tiroirs   | 7 000  |
| 69 | Console bois verni, 3 tiroirs   | 11 000 |
| 70 | Armoire métallique, 2 portes rideaux coulissants  | 15 000 |
| 71 | Armoire métallique, 2 portes rideaux coulissants  | 15 000 |
| 72 | Lot informatique : unité centrale ANTEC, écran DELL, clavier et souris  | 9 000  |
| 73 | Ordinateur tout en un MSI tactile avec clavier et souris  | 14 000 |

|    |  |        |
|----|--|--------|
| 74 | Serveur LENOVO Thinkserver avec composants de baie informatique : switch, IBM System X3660, processeur rack FUJITSU PR 100A et clavier et souris | 40 000 |
| 75 | Ecran incurvé PHILIPS, clavier et souris   | 8 000  |
| 76 | Ecran iiYAMA 24"   | 6 000  |
| 77 | Ecran iiYAMA 24" et clavier  | 7 000  |
| 78 | NAS THECUS, 7 tiroirs  | 17 000 |
| 79 | Lot de 5 boitiers NAS D-Link 2 baies Sharecenter DNS-320   | 20 000 |
| 80 | Lot d'accessoires informatiques : lecteur DVD, 2 switchs HDMI Splitter, webcam, souris verticale, 2 disques durs VERBATIM                        | 7 000  |
| 81 | Unité centrale ANTEC écran 20", clavier et souris  | 11 000 |
| 82 | Unité centrale ACER Aspire revo et écran 24"   | 16 000 |
| 83 | NAS THECUS 5 tioirs  | 14 000 |
| 84 | Rétroprojecteur EPSON WXGA EB-W6 avec câble et sacoche   | 20 000 |
| 85 | Boite contenant des petites pièces détachées, ventilateurs, barettes mémoires et carton de câbles  | 10 000 |
| 86 | Lot de 2 mini PC sphères ZOTAK Zbox-O1520  | 15 000 |
| 87 | Ordinateur portable TOSHIBA Portégé M800-10C avec casque audio, souris et clé USB  | 22 000 |
| 88 | Lot de 3 NAS neufs : 2 TOSHIBA N300 et un WD NASWARE 3.0   | 28 000 |
| 89 | Imprimante BROTHER HL 31C  | 4 000  |
| 90 | Lot de 2 unités centrales ANTEC et XIO MATAC et un écran 20"   | 34 000 |
| 91 | Ordinateur portable ASUS X415J avec sacoche et disque dur externe  | 17 000 |
| 92 | Ordinateur portable TOSHIBA Satellite A350-20S   | 15 000 |
| 93 | Appareil photo NIKON D40 monté avec objectif 18/55mm   | 8 000  |
| 94 | Ordinateur portable ACER Aspire 7720 avec imprimante HP C3100 et 2 mini-enceintes  | 6 000  |
| 95 | Ordinateur portable TOSHIBA Satellite C87514H avec casque audio, clavier et clé USB  | 15 000 |
| 96 | Ordinateur portable ASUS A7SN avec disque dur externe, clé USB et casque   | 25 000 |

|    |   |        |
|----|---|--------|
| 97 | Ordinateur portable TOSHIBA Satellite P750-119 avec disque dur externe, clé USB et casque | 24 000 |
|----|---|--------|

Visites des lots 63 à 97 : mercredi 14 janvier de 7h00 à 8h00 chez LOCABOX 12 rue Einstein, 1er étage, box 34

### ***Sur désignation à La Vallée des Colons***

*Mises à Prix:*

|    |   |         |
|----|---|---------|
| 98 | HYUNDAI SANTA FE, 5 places, 12cv, essence<br>- Marque : HYUNDAI<br>- Type Commercial : SANTA FE<br>- Immatriculation : 302 329 NC<br>- Kilométrage : 146 672<br>- 1ere Mise en Service : 04/09/2008<br>- Type administratif : SH81DPA<br>- N° de série : KMHSH81DP9U420488<br><br>Démarre | 150 000 |
|----|---|---------|

Visites du lot : mardi 13 janvier à la Vallée des colons à Nouméa, après prise de rendez-vous à l'étude au 44.10.22

### ***Sur désignation à La Vallée du Tir***

*Mises à Prix:*

|    |   |         |
|----|---|---------|
| 99 | CITROEN C4 Cactus, 5 places, 7cv, essence<br>- Marque : CITROEN<br>- Type Commercial : C4 CACTUS<br>- Immatriculation : 393 118 NC<br>- Kilométrage : 115 318<br>- 1ere Mise en Service : 04/03/2016<br>- Type administratif : M10CTRVP0353148<br>- N° de série : VF70PHMZBFE559454<br><br>Pare-brise fêlé, pare-choc fissuré, peinture abîmée, feu arrière gauche cassé, intérieur correct | 215 000 |
|----|---|---------|

Visites du lot - mardi 13 janvier à la Vallée du Tir, Nouméa après prise de rendez-vous à l'étude

### ***Sur désignation à la Fourrière***

*Mises à Prix:*

|     |  |         |
|-----|--|---------|
| 100 | SUZUKI SWIFT, 5 places, 7cv, essence<br>- Marque : SUZUKI<br>- Type Commercial : SWIFT<br>- Immatriculation : 401 416 NC<br>- Kilométrage : 153 455<br>- 1ere Mise en Service : 19/01/2017<br>- Type administratif : NZC72SAT<br>- N° de série : TSMNZN72S00675461<br><br>Démarre, choc portière passager et aile avant droite changée, choc aile arrière droite avec feu cassé<br><br>L'adjudicataire devra s'acquitter en plus, auprès de la fourrière intercommunale, des frais de garde d'un montant d'environ 32 000 f cfp<br>Art L325-1-1 du code de la route (le montant exact sera donné lors de la visite)<br>S'agissant d'un bien du Domaine, le véhicule ne pourra être enlevé que le lundi 26 janvier 2026 | 195 000 |
|-----|--|---------|

Visites du lot mardi 13 janvier 2026 de 13h30 à 14h30 à la fourrière intercommunale, rue Raymonde Jore à Ducos

|     |  |        |
|-----|--|--------|
| 101 | Ensemble de caisse comprenant caisse tactile VARIPOS, tiroir-caisse, écran client, imprimantes à tickets SATO et à chèques EPSON et 2 douchettes                     | 35 000 |
| 102 | Luminaire fil métal noir (prévoir dépose en hauteur)   | 8 000  |
| 103 | Ecran tableau interactif PROMETHEAN AP7-U65 sur pied, 177cm avec télécommande et stylet  | 90 000 |
| 104 | Estrade inclinée mélaminé bois clair   | 8 000  |
| 105 | Ecran SCHNEIDER, 130 cm avec télécommande (prévoir dépose en hauteur)  | 12 000 |
| 106 | Fauteuil dactylo tissu bleu  | 8 000  |
| 107 | Lot de 2 grandes étagères mélaminé crème, suspendues par 6 câbles (bien étudier la dépose) environ 60*400, sans le contenu   | 35 000 |
| 108 | Luminaire fil métal noir (prévoir dépose en hauteur)   | 3 000  |
| 109 | Luminaire fil métal noir (prévoir dépose en hauteur)   | 3 000  |
| 110 | Armoire métallique, 2 portes rideaux coulissants blancs, 4 étagères (sans le contenu)  | 15 000 |
| 111 | Ensemble mélaminé bois clair et blanc comprenant 2 étagères 9 et 4 casiers et caisson 3 tiroirs  | 12 000 |
| 112 | Meuble mélaminé bois clair et gris, 2 portes battantes, une étagère  | 8 000  |
| 113 | Lot comprenant ordinateur portable LENOVO Thinkpad P15S GEN 1, clavier, souris sans fil et téléphone GIGASET   | 24 000 |
| 114 | Lot informatique comprenant 2 écrans ACER Aspire C24-860 et PHILIPS 241E, support d'écran FLEXISPOT, clavier, souris, téléphone GIGASET et onduleur                  | 10 000 |
| 115 | Baffle acoustique en feutre en 3D bleu   | 8 000  |
| 116 | Ecran SCHNEIDER, 130 cm (sans télécommande)  | 10 000 |
| 117 | Lot comprenant coupe-boulon, casques de chantier et soudure, ensemble de scies-cloches, 3 clés à cliquets et douilles diverses, mini-coffrets avec embouts, jerrican | 6 000  |
| 118 | Perceuse à percussion BOSCH GSB24-2 filaire, dans sa malette   | 8 000  |
| 119 | Aspirateur à main BOSCH Unlimited série 8 avec une batterie mais sans chargeur et diffuseur électrique   | 5 000  |
| 120 | Aspirateur à main INGCO avec accessoires, une batterie et un chargeur  | 6 000  |
| 121 | Lot de 2 chargeurs MAKITA DC10WA, et quelques forets dans une malette  | 3 000  |

|     |   |        |
|-----|---|--------|
| 122 | Scie à ruban à métaux SIDAMO SR125MV, diam 120, 230v (poignée cassée)   | 22 000 |
| 123 | Tivoli toile bleue  | 5 000  |
| 124 | Diable HAEMMERLIN (gris)  | 5 000  |
| 125 | Diable AYERBE (jaune)   | 5 000  |
| 126 | Diable d'escalier AYERBE  | 7 000  |
| 127 | Lot de 2 ventilateurs sur pied FANELITE   | 5 000  |
| 128 | Lot comprenant 2 claviers, 2 souris et fournitures de bureau : bloc 4 tiroirs A4, calculatrice, support à dossiers suspendus, bannettes et perforatrice                   | 4 000  |
| 129 | Ensemble mélaminé gris et taupe comprenant bureau droit relié à un meuble à casiers, tiroirs et portes coulissantes, fauteuil dactylo et chaise visiteur simili cuir noir | 20 000 |
| 130 | Lot comprenant 2 écrans LENOVO et VIEWSONIC, support écran et téléphone   | 5 000  |
| 131 | Destructeur DAHLE Chameleon 32 404  | 8 000  |
| 132 | Étagère mélaminé bois clair et blanc, 2 casiers   | 3 000  |
| 133 | Thermo-relieuse FELLOWES Helios 30 avec fournitures   | 4 000  |
| 134 | Lot de 2 blocs étagères mélaminé blanc et noir, 4 casiers sans fond, équipé prises en partie basse (150 de large et de haut environ) - sans le contenu                    | 15 000 |
| 135 | Bloc étagère mélaminé blanc et noir, 4 casiers sans fond, équipé prises en partie basse (150 de large et 160 de haut), sans le contenu                                    | 9 000  |
| 136 | Bloc étagère mélaminé blanc, 4 casiers avec fond gris, équipé prises en partie basse (150 de large et 160 de haut), sans le contenu                                       | 10 000 |
| 137 | Lot de vaisselle en verre et plastique  | 1 000  |
| 138 | Baie informatique comprenant QNAP, mini PC Beelink Gemini T34, passerelle PATTON SmartNode  | 25 000 |
| 139 | Lot informatique pour pièces : 4 écrans, imprimante, ordinateur tout en un MSI, claviers, souris, onduleur, ordinateur portable ASUS                                      | 8 000  |
| 140 | Meuble métallique, 2 portes battantes, 120 de large (sans le contenu)   | 10 000 |
| 141 | Lot de fournitures de bureau : classeurs, chemises, dossiers suspendus, stylos  | 2 000  |
| 142 | Meuble métallique, 2 portes rideaux coulissants noirs, 2 étagères (sans le contenu)   | 10 000 |
| 143 | Meuble métallique, 2 portes rideaux coulissants gris, 2 étagères, avec clés (sans le contenu)   | 11 000 |

|     |   |         |
|-----|---|---------|
| 144 | Meuble métallique, 2 portes rideaux coulissants blancs, 2 étagères, avec clés (sans le contenu)   | 11 000  |
| 145 | Meuble métallique, 2 portes rideaux coulissants blancs, 2 étagères, avec clés(sans le contenu)  | 11 000  |
| 146 | Lot de fournitures de bureau : bannettes, petit casier à tiroirs, bloc 4 tiroirs A4 et 3 claviers   | 2 000   |
| 147 | Lot informatique comprenant 2 écrans dont un VIEWSONIC, sur support double, mini PC KUBB, clavier et souris ergonomique   | 21 000  |
| 148 | PEUGEOT 208, 5 places, 7cv, essence<br>- Marque : PEUGEOT<br>- Type Commercial : 208<br>- Immatriculation : 396 839 NC<br>- 1ere Mise en Service : 03/08/2016<br>- Type administratif : CCHMW0<br>Etat correct, logos sur la carrosserie  | 220 000 |
| 149 | Fourgon FORD TRANSIT, 3 places, 9cv, gazole<br>- Marque : FORD<br>- Type Commercial : TRANSIT<br>- Immatriculation : 395 905 NC<br>- Kilométrage : 178 298<br>- 1ere Mise en Service : 30/06/2016<br>- Type administratif : V363FCD10P1<br>- N° de série : WF0XXXTGXF21820<br>Chocs et rayures  | 590 000 |
| 150 | Fourgon RENAULT NEW MASTER, 3 places, 9cv, gazole<br>- Marque : RENAULT<br>- Type Commercial : NEW MASTER<br>- Immatriculation : 428 337 NC<br>- Kilométrage : 133 352<br>- 1ere Mise en Service : 25/11/2019<br>- Type administratif : MAF4CE<br>- N° de série : VF1MAF4CE63477246<br>Bon état général, quelques rayures   | 760 000 |
| 151 | Fourgon RENAULT TRAFIC, 3 places, 6cv, gazole<br>- Marque : RENAULT<br>- Type Commercial : TRAFIC<br>- Immatriculation : 414 585 NC<br>- Kilométrage : 98 026<br>- 1ere Mise en Service : 15/06/2018<br>- Type administratif : OFL218<br>- N° de série : VF10FL21860098921<br>Démarrer au booster, bon état général, équipé galerie, à désigler<br>Le véhicule est gagé, il faudra attendre environ 2 mois pour la mainlevée de gage. | 580 000 |

|  |  |         |
|--|--|---------|
| 152  | FORD NEW RANGER 2.2, 9cv, 5 places, gazole | 690 000 |
| - Marque : FORD  |  |         |
| - Type Commercial : NEW RANGER   |  |         |
| - Immatriculation : 406 012 NC   |  |         |
| - Kilométrage : 155 553  |  |         |
| - 1ere Mise en Service : 18/07/2017  |  |         |
| - Type administratif : 2ABQJ2R4P57DBE2   |  |         |
| - N° de série : MNCLMFFF80HW692893   |  |         |
| Démarre au booster, équipé galerie complète, à désigler                            |  |         |
| Le véhicule est gagé, il faudra attendre environ 2 mois pour la mainlevée de gage. |  |         |

Visites des lots 101 à 152 mercredi 14 janvier de 8h30 à 9h30 sur le site de vente

## **ORDRE DE PORTER LES ENCHERES POUR MON COMPTE**

si PARTICULIER : NOM et prénom :

si SOCIETE : Nom de la société  
et cachet commercial

ADRESSE :

VILLE :

TELEPHONE: FAX : EMAIL :

BANQUE : COMPTE :

N°de Ridet (si société) :

demandons à Maître Xavier LOMBARDO, Huissier de Justice, Commissaire-priseur chargé de l'administration provisoire de l'étude de feu Maître Laurence POTEL, d'acheter pour notre compte les lots mentionnés ci-dessous, pour le prix maximum indiqué hors taxes (TGC 6%) et hors frais (9% hors taxes soit 9,54% TGC incluse) lors de la VENTE AUX ENCHERES indiquée ci-dessous.

(Exemple: Mise à Prix 100.000 F, offre maximum hors frais et hors tgc 200.000F, Me LOMBARDO partira de la mise à prix et non du montant de l'offre et montera les enchères pour vous comme si vous étiez présent. Si les enchères s'arrêtent au-dessous de l'offre maximum, par exemple 150.000 F, l'adjudication sera le montant de cette dernière enchère; par contre, Me LOMBARDO ne portera aucune enchère au-delà du montant indiqué en tant qu'offre maximum. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à contacter l'étude.)

**A la requête du service du Domaine (TPI) et du 14/01/2026 à 98800 Nouméa  
liquidations judiciaires des Stés PACIFIC ART  
VISION, DGS PACIFIC, BLUECHAM, THEOME et  
FERRONNERIE 2000**

Nous avons pris connaissance des Conditions Générales de Vente et les acceptons.

**Nous vous prions de trouver ci-joint un chèque à l'ordre de Maître Xavier LOMBARDO Commissaire-Priseur**

| N° de Lot | Descriptif du lot | Offre maximum en F CFP<br>hors frais et hors TGC | Prix adjugé hors frais<br>et hors TGC |
|-----------|-------------------|--|---------------------------------------|
|           |                   |  |                                       |
|           |                   |  |                                       |
|           |                   |  |                                       |
|           |                   |  |                                       |
|           |                   |  |                                       |
|           |                   |  |                                       |
|           |                   |  |                                       |
|           |                   |  |                                       |
|           |                   |  |                                       |

**DATE :**

**SIGNATURE :**

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## LA VENTE ET SON DÉROULEMENT :

### ARTICLE 1

La vente est publique et a lieu aux enchères.

L'adjudication sera faite au plus offrant contre paiement comptant ; faute de paiement comptant, l'objet sera revendu à la folle enchère sans mise en demeure ni aucune formalité de justice aux risques et périls de l'adjudicataire, le commissaire-priseur appréciant, sous sa seule responsabilité les cas de folle enchère.

Le fol enchérisseur sera tenu de la différence entre son prix et le prix de la revente sans pouvoir prétendre à l'excédent, s'il y en a un, cet excédent revenant au requérant.

En cas de règlement par chèque non visé pour provision, si celui-ci n'est pas honoré, la procédure de folle enchère pourra, après notification au débiteur et une mise en demeure, être poursuivie lors de la plus prochaine vente.

En cas de double enchère, (enchères simultanées sur le même objet), l'objet sera remis en vente et le public admis à nouveau à enchérir ; il sera alors adjugé à nouveau au plus offrant et dernier enchérisseur.

### ARTICLE 2

Un minimum d'enchérisseurs est nécessaire pour ouvrir une vacation. Ce minimum est déterminé pour chaque vente par le commissaire-priseur. En conséquence, le commissaire-priseur se réserve le droit, dans l'intérêt des parties, de ne pas ouvrir la vacation si le nombre d'enchérisseurs est insuffisant compte tenu de la nature et/ou de la quantité des biens à vendre.

### ARTICLE 3

Le montant minimum de l'enchère est fixé par le commissaire-priseur, le pas d'enchère également.

Les mises aux enchères ont lieu dans l'ordre indiqué dans le catalogue de la vente.

Le commissaire-priseur se réserve toutefois le droit de :

- " s'écartez de l'ordre du catalogue,
- " réunir ou diviser des lots,
- " retirer des effets mis en adjudication et qui n'atteindraient pas un prix à sa convenance même après enchères dépassant la mise à prix.

Les lots modifiés au moment de la vente par rapport au catalogue, seront précisés. Les modifications seront mentionnées sur une liste complémentaire et/ou seront précisés au moment de la mise aux enchères.

Les lots présentant une date de mise à disposition particulière seront précisés au plus tard au moment de la vente.

Des réunions de lots peuvent être proposées dans le catalogue, mais les acheteurs ont la faculté d'en demander d'autres. Le commissaire-priseur se réserve cependant le droit de ne pas donner suite à ces demandes si elles paraissent trop compliquées ou pour des lots trop éloignés n'ayant pas de rapport.

Lorsque la faculté de réunion est proposée, elle sera annoncée avant la présentation du premier lot de la réunion. Les lots seront adjugés provisoirement séparément et ensuite réunis. Lors de la réunion, la nouvelle enchère, au minimum supérieure de 10 % du montant total adjugé séparément, sera annoncée et les enchères pourront reprendre. S'il n'y a pas preneur, les lots seront définitivement adjugés aux enchérisseurs précédents.

Demande de réunion de l'ensemble des lots de la vente :

Cette demande devra être faite avant le début de la vente, par écrit, avec une offre chiffrée. Elle devra être accompagnée d'une caution bancaire ou bien du versement effectif d'un montant compris entre 20 % et 50 % de l'offre suivant l'importance de celle-ci, le commissaire-priseur se réservant la possibilité de ne pas accepter cette demande.

Cette demande de réunion finale sera annoncée avant le début de la vente.

Comme précédemment, les lots seront adjugés provisoirement séparément ou en sous-ensembles. La règle de surenchère finale étant la même que précédemment : l'offre globale devra être supérieure d'au moins 10 % des enchères provisoires. L'acheteur intéressé par l'ensemble aura la faculté de surenchérir sur son offre précédente.

Le commissaire-priseur se réserve toutefois le droit de ne pas donner suite à ces surenchères s'ils estiment ne pas détenir de garantie de paiement suffisante.

Dans le cas où une réunion finale est annoncée, d'autres acquéreurs pourront se déclarer en cours ou en fin de vente, à condition de remettre les garanties de paiement nécessaires et suffisantes (voir ci-dessus).

D'autres formes de réunion sont possibles. Elles seront étudiées à la demande et annoncées avant le début de la vente.

### ARTICLE 4

Les cotes, volumes, quantités, kilométrages et qualités figurant dans le catalogue ne sont données qu'à titre indicatif et ne sont pas garanties, le plus ou le moins devant faire le gain ou la perte de l'adjudicataire ; les effets sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente, sans aucune garantie notamment d'état, de dénomination, de désignation, pour défaut d'ancienneté, d'authenticité et sans recours possible contre qui que ce soit pour quelque cause que ce soit et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée.

L'adjudicataire est réputé compétent et avoir pris connaissance des éventuelles erreurs de descriptif ainsi que des défauts ou imperfections des effets avant la mise aux enchères une ou plusieurs expositions préalables à la vente lui ayant permis de se rendre compte de l'état et de la nature des objets mis en vente ; en conséquence, l'adjudicataire ne bénéficiera d'aucune action soit en résolution, soit en dommages-intérêts, soit en diminution de prix.

Les photos utilisées sur les différentes publicités ne sont pas contractuelles.

L'adjudication a toujours lieu aux risques et périls de l'adjudicataire.

Les matériels sont vendus sans logiciel. Si des logiciels se trouvaient néanmoins dans les matériels au moment de l'enlèvement, l'acheteur s'obligerait soit à les détruire, soit à en déclarer la présence au fournisseur en vue d'en obtenir la licence d'exploitation.

Tous les lots s'entendent démontés au 1er raccord ou 1ère bride.

### ARTICLE 5

Les enchères peuvent être émises verbalement, téléphoniquement, par ordre d'achat ; L'ordre d'achat doit être adressé par écrit, accompagné d'une garantie de paiement. L'ordre d'achat doit, à peine de nullité, comporter la désignation de l'objet sur lequel on souhaite enchérir, indiquer sa référence au catalogue de la vente ainsi que le prix maximum au-delà duquel on ne désire plus enchérir ; ce prix s'entendant hors frais et taxes.

Les enchères téléphoniques ne seront acceptées qu'après dépôt d'un chèque ou d'une garantie bancaire.

Pour être retenus les ordres écrits devront être accompagnés :

- € pour une offre ferme : d'un chèque de garantie du montant en principal de l'offre plus les droits et frais de 9,54% (TGC 6% incluses) ;
- € pour une offre variable (de xF à xF) d'un chèque de garantie du montant maximum de l'offre plus les droits et frais de 9,54% (TGC 6% incluses)

Ce montant de garantie peut également se faire par virement bancaire à condition que le montant soit passé au crédit, la veille de la vente avant 15h00, sur le compte suivant :

Me Xavier LOMBARDO - Compte clients - BCI TRIANON  
Code Banque 17499 Code Guichet 00010 Compte n° 161381020610 RIB 08  
FR 76 1749 9000 1016 1381 0206 108 code BIC BCADNCNN

### ARTICLE 6

Les enchères ne seront admises qu'autant qu'elles seront portées par des personnes capables.

Le commissaire-priseur pourra exiger une caution bonne et solvable des adjudicataires non seulement pour le paiement du principal, mais aussi pour l'exécution des clauses et conditions de la vente, à peine de refus d'inscription. Cette caution pourra prendre la forme d'un chèque établi à l'ordre du Commissaire-Priseur, signé et laissé en blanc.

Le commissaire-priseur se réserve la faculté d'éjecter de la vente tout soumissionnaire ou enchérisseur qui ne lui paraîtrait pas présenter des garanties suffisantes. Le commissaire-priseur n'a pas, dans ce cas, à motiver sa décision qui n'est pas susceptible de recours. De même, il peut ne pas admettre à la vente les enchérisseurs verbaux qui ne sont pas en mesure de justifier sur-le-champ de leur identité et de leur adresse.

Le Commissaire-priseur peut exclure de ses ventes :

- € tout enchérisseur qui aurait manqué à ses engagements lors de précédentes ventes,
- € tout adjudicataire qui se serait préalablement signalé à l'attention du commissaire-priseur par des agissements frauduleux ou par la non exécution d'engagements contractés à l'occasion d'une précédente opération : enchère fictive, enlèvement irrégulier, chèque sans provision, non respect des conditions particulières, agressivité, violences verbales ou physiques, trouble de la vente de par ses propos ou attitude etc...

Suivant la gravité des faits reprochés, l'exclusion peut être temporaire ou définitive.

Il est rappelé aux amateurs :

• que les enfants mineurs doivent être accompagnés et surveillés par leurs parents ou leurs accompagnateurs. La participation aux enchères leur est interdite.

• que les chiens, même tenus en laisse, sont interdits dans l'enceinte des lieux de vente tant en intérieur qu'en extérieur.

#### ARTICLE 7

Au cas où des objets appartenant à l'Etat, à des Administrations publiques territoriales ou reconnues d'utilité publique, à des organismes divers, où qui ne sont pas dans le commerce, ou qui portent une mention indiquant leur inaliénabilité, se trouveraient être adjugés, l'adjudicataire serait contraint d'en effectuer la restitution à première réquisition, et ce, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité, le prix d'adjudication et des frais lui étant seul remboursé.

#### LE PAIEMENT DU PRIX, DES FRAIS ET TAXES

#### ARTICLE 8

L'adjudicataire payera, en sus du prix d'adjudication des frais légaux de 9% ainsi que la TGC de 6% sur l'ensemble, soit 9,54% taxes incluses.

Il paiera comptant, en Francs C.F.P., au commissaire-priseur le prix principal de son adjudication augmenté des droits d'Enregistrement et autres taxes dus au Service de l'Enregistrement, de la Taxe Générale à l'importation s'il y a lieu, des émoluments et autres droits proportionnels dus au commissaire-priseur tels qu'ils sont établis au tarif. (Dél n° 299 du 22/03/94 modifiée). Règlement en espèces, plafonné à 119 300 xpf frais inclus (décret n°2018/284 du 18 avril 2018 art D.112-3 du Code Monétaire et Financier)

Il est rappelé qu'en application de l'article R 344-1 du code national de la route rendant applicable l'article L325-1-1 dudit code en Nouvelle Calédonie, relatif à la confiscation des véhicules par les juridictions judiciaires pénales : "si la confiscation est ordonnée, le véhicule est remis au service des domaines en vue de sa destruction ou de son aliénation. Les frais d'enlèvement et de garde en fourrière sont à la charge de l'acquéreur".

#### ARTICLE 9

Aussitôt l'adjudication prononcée, l'adjudicataire est tenu de déclarer ses nom, prénoms et adresse, de signer, le cas échéant, le bon qui lui sera remis, et de remettre en garantie, au commissaire-priseur ou à l'un de ses assesseurs, le montant de l'adjudication et des 9,54 % (TGC 6% incluses) de frais légaux.

Pour être effectif, le paiement comptant du prix d'adjudication, augmenté des frais et taxes se fera :

- soit en espèces (plafonnées à 119 300 xpf cf art.8 ci-dessus)
- soit par chèque à l'ordre du commissaire-priseur avec présentation de 2 pièces d'identité ;
- soit par chèque certifié, sinon par chèque accompagné obligatoirement d'une lettre de garantie de paiement de la banque, selon les cas;
- par virement bancaire dans les formes et délais fixés par le commissaire-priseur ;

En cas de défaillance de l'acheteur, l'acompte versé à titre de garantie pour participer à la vente sera conservé à titre de dommages intérêts.

A l'expiration du délai d'un mois, après une mise en demeure et à défaut de paiement de la somme due, il sera perçu sur l'acquéreur et pour prise en charge des frais de recouvrement un honoraire complémentaire de 10% du prix d'adjudication, avec un minimum de 25000 FCFP.

L'application de cette clause ne fait pas obstacle à l'allocation de dommages-intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l'éventuelle mise en œuvre de la procédure de folle enchère.

#### ARTICLE 10

En cas de vente à terme faite sur la demande écrite du requérant, le prix sera payable, dans les délais fixés aux conditions particulières de la vente, entre les mains de Maître Xavier LOMBARDO, commissaire-priseur.

Les adjudicataires paieront en sus des frais de recouvrement fixés aux conditions particulières de la vente, mais ceux qui se libéreront comptant seront affranchis de ces frais.

Le requérant renonce au droit de responsabilité du prix de la vente établi en sa faveur par la loi contre le Commissaire-priseur, lui ayant expressément demandé, dans l'intérêt de la vente, d'accorder les délais fixés aux conditions particulières aux adjudicataires.

#### LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET LES GARANTIES

#### ARTICLE 11

Les acquéreurs sont responsables des lots dès l'adjudication prononcée, mais le transfert de propriété ne sera effectif que lors de l'encaissement définitif du paiement. A compter de l'adjudication, le vendeur ou le commissaire-priseur ne sauraient être tenus pour responsables de la disparition partielle ou totale de l'objet adjugé ou des dommages qui pourraient lui être occasionnés

#### L'ENLEVEMENT DES EFFETS ADJUGÉS

#### ARTICLE 12

Les enlèvements ne sont autorisés que sur présentation de la facture après paiement effectif complet.

L'enlèvement des effets adjugés devra être effectué par l'adjudicataire immédiatement ou dans les délais annoncés dans le catalogue et/ou lors de la mise en vente, sous sa seule et entière responsabilité, à ses frais et ses risques et périls.

L'enlèvement des effets adjugés est, sauf stipulation contraire, obligatoire.

La revente sur site par l'adjudicataire est interdite.

Dans le cas où l'adjudicataire ne ferait pas procéder à l'enlèvement des effets à lui adjugés, dans les délais qui lui sont impartis, le vendeur se réserve le droit de réclamer réparation des préjudices que pourraient lui causer ce retard ou des préjudices pouvant être causés à des tiers et notamment à des adjudicataires d'autres effets.

Le requérant et/ou le commissaire-priseur se réservent la possibilité de les faire enlever et stocker aux frais de l'adjudicataire - ou encore de les faire transporter à l'adresse indiquée par l'adjudicataire- et ce, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée d'aucune manière quant à l'état ou la conservation des lots en question.

En dernier ressort le requérant pourra également décider de considérer les lots achetés comme abandonnés à partir de 18 heures du dernier jour prévu pour les enlèvements. Il disposera de ces lots à partir de cet instant et pourra alors, soit les revendre, les détruire ou les ferrailleur.

Dans tous les cas les frais inhérents seront à la charge du ou des adjudicataires et lui ou leurs seront facturés.

Dans le cas où un délai ou sursis est accordé, cette stipulation, n'étant qu'une facilité accordée aux adjudicataires, ne peut faire échec à l'application du présent article.

Sans pour cela apporter dérogation ou novation à l'application de cette clause, le commissaire-priseur se réserve en cas de non-paiement, de retenir l'objet adjugé et, le cas échéant, d'empêcher ou d'arrêter tout commencement de démontage jusqu'à parfait paiement.

#### ARTICLE 13

L'adjudicataire s'engage expressément et irrévocablement à respecter, et à faire respecter par toute personne qui travaillera pour son compte et à son nom, les lois et réglementation en vigueur, et notamment les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure. Il s'engage expressément et irrévocablement à agir avec toutes les précautions requises pour prévenir tout dommage aux tiers ou aux biens du vendeur, et à réparer sans limitation tout dommage dont il pourrait être tenu pour responsable.

#### ARTICLE 14

Dans le cas où l'enlèvement de l'effet adjugé nécessiterait la démolition d'un bien mobilier ou immobilier, l'adjudicataire ne pourra y procéder à ses frais, qu'avec l'autorisation expresse du propriétaire dudit bien.

Le commissaire-priseur et le requérant ne peuvent en aucun cas et sous aucun prétexte être rendus responsables des dégâts et dommages de quelque nature qu'ils soient causés tant aux locaux, à l'immeuble où il est procédé, qu'aux objets acquis par des tiers acquéreurs, à l'occasion de démontage et d'enlèvement de tous objets, matériel, installations quelconques vendus.

Le vendeur pourra exiger de l'adjudicataire le dépôt d'un montant de garantie, préalablement à toute opération d'enlèvement, afin de garantir les dommages pouvant être causés à ses biens mobiliers ou immobiliers ou à ceux appartenant à des tiers.

#### ARTICLE 15

Sauf stipulation expresse, les conduites de gaz, d'eau, de vapeur, d'électricité ou autre raccordement à l'effet adjugé seront débranchés à l'endroit du premier raccord, interrupteur, de la première vanne ou des repères apposés par le vendeur sur les conduites.

Sauf disposition contraire mentionnée dans le catalogue de la vente, l'adjudicataire ne pourra prétendre avoir aucun droit de propriété sur les conduites souterraines, ou incorporées dans les éléments de maçonnerie ou les câbles électriques entre les transformateurs et tableaux de commande des machines.

#### ARTICLE 16

L'adjudicataire dont l'effet à lui adjugé empêche ou gêne l'enlèvement d'un autre effet, devra faire procéder à l'enlèvement dudit effet dans les 24 heures suivant la notification qui pourrait lui être faite par le commissaire-priseur.

A défaut, le vendeur pourra faire procéder à l'enlèvement pour le compte et aux frais de l'adjudicataire et sous la responsabilité de celui-ci.

#### ARTICLE 17

L'adjudicataire, qui aura du fait du retard dans l'enlèvement empêché ou gêné l'enlèvement d'un autre effet adjugé, sera tenu de réparer le préjudice qui pourrait être causé au propriétaire dudit effet.

### RESTRICTION CONCERNANT LA VENTE DE CERTAINS EFFETS

#### ARTICLE 18

Les machines et éléments de production sont vendus généralement conformes aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires. Cette conformité est attestée soit par la Plaque de Conformité (machine mise en service après le 15 Janvier) ou la Plaque CE (machine mise en service après le 15 Janvier 1993) si elles n'ont pas subi de modifications importantes des organes de sécurité.

#### ARTICLE 19

Lorsque l'effet mis en vente n'est pas conforme aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires, cette non-conformité et les restrictions de vente qui en découlent seront mentionnées dans le catalogue de la vente ou indiquées lors de la mise aux enchères.

#### ARTICLE 20

Les machines non-dangereuses et non-conformes, sont vendues inaptes à la mise en production.

Elles pourront être vendues dans l'état :

1 - à une personne physique ou morale ne destinant pas le matériel à une utilisation sur le territoire français.

Il incombera à l'acheteur de se mettre en conformité avec la législation du pays d'exploitation.

2 - à une personne physique ou morale ayant qualité de revendeur, récupérateur, reconstruteur, casseur, ferrailleur ou collectionneur qui s'engage à une mise aux normes préalable, sous sa responsabilité, à la cession éventuelle à un client exploitant.

3 - à tout acheteur pour source de pièces détachées et qui reconnaîtra par écrit ne pas remettre ou céder pour tel le matériel en exploitation.

4 - à un exploitant artisan travaillant seul, qui s'engagera par écrit en connaissance de cause à mettre la dite machine en conformité avec la législation, sous sa responsabilité, avant toute mise en production et renoncera à toutes poursuites à l'égard du vendeur pour ce motif.

#### ARTICLE 21

Les machines reconnues dangereuses et non-conformes ne pourront être cédées qu'aux catégories 1 et 2 de l'article précédent.

Les acheteurs s'engagent formellement aux respects des critères ci-dessus au travers de l'acceptation des conditions générales et particulières de vente.

#### ARTICLE 22

Les dispositions des articles 18 à 21 ne sont pas applicables dans le cas de vente judiciaire pratiquée après jugement prononçant la liquidation judiciaire du vendeur.

### DISPOSITIONS DIVERSES

#### ARTICLE 23

En tout état de cause, il ne pourra être dérogé aux présentes conditions générales de vente. Dans les cas où l'adjudicataire émettrait des réserves générales ou particulières dérogeant aux présentes conditions, ces réserves seront réputées nulles et non écrites sans que le vendeur ou ses mandataires aient à l'en informer expressément.

#### ARTICLE 24

Pour tout litige, il est fait attribution expresse aux juridictions territorialement compétentes.

#### ARTICLE 25

Le fait de porter une enchère, en salle, par ordre d'achat ou par téléphone, implique l'entièvre adhésion de l'enchérisseur aux conditions ci-dessus énoncées.

Les présentes conditions se trouvant reproduites dans le catalogue de la vente et/ou affichées sur les lieux de la vente, l'enchérisseur ne pourra invoquer l'ignorance de celles-ci.